

Compte-rendu de la CAPA ADJAENES/ATEE du 22 Février 2024

La Commission Administrative Paritaire Académique des ADJAENES/ATEE s'est tenue le jeudi 22 février 2024 sous la présidence de M. POLARD Erwan, Secrétaire général de la Région académique Réunion en remplacement de M. le Recteur.

Les représentants de l'administration :

- M. POLARD et Mme CLEMENT Maryvonne, SGA - Directrice des Ressources Humaines.
Assistait également à cette CAPA, M. GUILLARD Nicolas, Chef de la DPATE.

Y siégeait au titre de A & I – UNSA EDUCATION :

DOUGLAS Nadège et GRONDIN Eric pour les ADJAENES, VIRAPIN Philippe pour les ATEE.

Mme DOUGLAS assure la fonction de secrétaire adjointe de la séance.

A l'ordre du jour :

- Installation de la CAPA
- Adoption du Règlement Intérieur
- Questions diverses posées par A&I.

1) Installation de la CAPA

La CAPA est installée à l'unanimité des votes.

Commentaire de A&I : il aura fallu attendre plus d'un an après les résultats des élections et de nombreuses demandes du syndicat avant enfin d'obtenir la reconnaissance de notre rôle de représentants des personnels élus et enfin pouvoir échanger avec administration !

2) Adoption du Règlement Intérieur

Le RI a été adopté à l'unanimité après la modification de l'article 5 demandée par A&I (modalités de convocation de la CAPA).

3) Questions diverses

- Combien de collègues dans le collège des ADJAENES/ATEE ?
Au 1^{er} janvier 2024, environ 400 collègues ATEE (en détachement longue durée) et 442 ADJAENES (309 sur le BOP 141- EPLE et 133 sur le 214 – Rectorat).

A&I-unsafe réclame une nouvelle fois la cartographie des postes C en EPLE et au rectorat de l'académie de La Réunion.

- Comment sont sélectionnés les collègues qui obtiennent une promotion de corps ou de grade (avancement dans le corps des adjoints ou liste d'aptitude SAENES) ? C'est le comité d'experts qui travaille sur les promotions et qui est souverain dans ses décisions.
Encore une fois, A&I dénonce ce fonctionnement avec un comité d'expert nommé dans la plus grande opacité, dont on peut légitimement se poser la question de la légalité. Aux collègues qui nous demandent des comptes sur l'avancement de leur demande de promotion, nous ne pouvons apporter de réponse puisque nous n'avons ni barèmes, ni liste de promouvables, ni même un interlocuteur puisque les membres du comités ne sont pas connus publiquement.
A noter qu'un groupe de travail de ce comité d'expert est prévu le 1^{er} mars 2024 !

Pour le mouvement, c'est un peu différent puisque l'administration s'appuie sur la note de gestion nationale qui précise les priorités légales permettant de classer les agents pour leurs demandes de mutation.

- Promotions / requalifications : la campagne de requalification se poursuit en 2024. 22 postes de C seront supprimés pour créer 15 postes supplémentaires en B et 7 en A. Il y aurait 13 listes d'aptitude de C en B, 4 de B en A et 9 postes ouverts au concours SAENES (5 en interne et 4 en externe). L'objectif du ministère est de parvenir à un re-pyramide de 39 % de C, 37 % de B et 24 % de A. A&I pour sa part, au vu des tâches actuellement dévolues aux personnels et aux niveau de responsabilité demandé, réclame un re-pyramide à 25 % de C, 50 % de B et 25 % de A. L'intégralité des postes seraient récupérés en EPLE (28 supports disponibles!).

Pour tout renseignement ou information concernant Cette commission, n'hésitez pas à revenir vers les Commissaires Paritaires.

GRONDIN Eric,
DOUGLAS Nadège,
VIRAPIN Philippe.

